



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU

Délibérations

Conseil Communautaire

ঃ

Séance du Jeudi 11 Décembre 2025 à 20h00

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre à vingt heures, le Conseil Communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni à la salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours (commune de Vire Normandie), sous la présidence de Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau.

Les courriers de convocation et l'ordre du jour, accompagnés de la note explicative de synthèse, relatifs à la séance ont été transmis aux conseillers communautaires, par voie dématérialisée, le cinq décembre deux mille vingt-cinq.

Les courriers de convocation adressés aux conseillers communautaire ainsi que l'ordre du jour de la séance ont été publiés, à destination du public, sur le site internet et affichés au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le cinq décembre deux mille vingt-cinq.

Mme Marie-Line LEVALLOIS a été nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

Acte rendu exécutoire après visa du contrôle de légalité et publication par la mise en ligne sur le site internet.

Date de convocation :
5 décembre 2025

Nombre de membres en exercice : **61**
Nombre de membres présents : **36**
Nombre de membres ayant donné pouvoir : **5**
Nombre de membres excusés : **10**
Nombre de membres absents : **10**

Objet : Redevance incitative – Pôle territorialisé de Souleuvre-en-Bocage – Budget de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) – Tarifs 2026

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	* A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT				X	
M. Benoît BALAIS				X	
Mme Nathalie BOUILLARD	X				
Mme Catherine CAILLY	X				
M. Pascal DALIGAULT	X				
M. Sylvain DELANGE					
Mme Valérie DESQUESNE	X				
Mme Najat LEMERAY					X

LA VILLETTE					
M. Daniel BREARD	X				

PERIGNY					
M. Jérémy MORU	X				

PONTECOULANT					
Mme Gislaine MARIE	X				

SAINT-DENIS-DE-MERE					
M. Manuel MACHADO	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* <u>Représenté(e) par le conseiller suppléant :</u> (en vertu de l'article L5211-6)	* <u>A donné pouvoir à :</u> (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
TERRES-DE-DRUANCE					
M. Jean TURMEL					X
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET					X
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X				
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
M. Denis JOUAULT	X				
LE MESNIL-ROBERT					
M. Jean-Claude RUAULT	X				
NOUES-DE-SIENNE					
Mme Coraline BRISON-VALLOGNES	X				
M. Olivier JEANNEAU	X				
Mme Colette JOUAULT	X				
Mme Bernadette LEROY	X				
M. Georges RAVENEL	X				
PONT-BELLANGER					
M. Jean-Pierre MURIER	X				
SAINT-AUBIN-DES-BOIS					
M. Maurice ANNE					X
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU					
Mme Catherine GARNIER				X	
SOULEUVRE-EN-BOCAGE					
Mme Annick ALLAIN				X	
M. Alain DECLOMESNIL				M. Régis DELIQUAIRE	
M. Régis DELIQUAIRE	X				
M. Didier DUCHEMIN					X
M. Marc GUILLAUMIN	X				
M. Francis HERMON	X				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X				
M. Eric MARTIN					X
Mme Natacha MASSIEU					X
Mme Sandrine SAMSON					X
Mme Cyndi THOMAS					X
VALDALLIERE					
M. Jean-Paul ANGENEAU	X				
M. Frédéric BROGANIART	X				
Mme Marie-Françoise DAUPRAT	X				
M. Gilles FAUCON	X				
Mme Brigitte CHAPET				M. Gilles FAUCON	
M. Patrick POUPION	X				
Mme Sabrina SCOLA				M. Frédéric BROGANIART	

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* <u>Représenté(e) par le conseiller suppléant :</u> (en vertu de l'article L5211-6)	* <u>A donné pouvoir à :</u> (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
VIRE NORMANDIE					
M. Gilles ALLEGRE				X	
Mme Marie-Noëlle BALLÉ				X	
M. Lucien BAZIN	X				X
M. Fernand CHENEL					X
Mme Marie-Ange CORDIER	X				
M. Serge COUASNON	X				
Mme Nicole DESMOTTES	X				
M. Joël DROULLON	X				
M. Corentin GOETHALS					X
Mme Catherine MADELAINE				X	
M. Gilles MALOISEL	X				
M. Pascal MARTIN	X				
Mme Marie-Odile MOREL					X
Mme Valérie OLLIVIER	X				
M. Régis PICOT	X				
Mme Jane PIGAULT			M. Pascal MARTIN		
Mme Annie ROSSI				X	
M. Guy VELANY	X				
TOTAL	36	0	5	10	10
Nombre de Membres en exercice			61		
Nombre de conseillers présents			36		
Quorum			31		
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)			41		

Mme Coraline BRISON-VALOGNES, Vice-Présidente en charge des affaires liées à la collecte et à la valorisation des déchets et des déchèteries, donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la cohabitation sur le territoire intercommunal de deux modes de financement du service public des déchets, tels que

- REOM (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères) Incitative sur le territoire de Souleuvre-en-Bocage
- TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) sur les territoires de Vire Normandie (+ redevance spéciale gérée par l'Intercom de la Vire au Noireau), pôle de proximité de Noues-de-Sienne et les pôles de proximité de Condé-en-Normandie et de Valdallière (+ redevance spéciale gérée par le SIRTOM)

Pour mémoire, les deux composantes de cette redevance incitative, appelée redevance déchets, sont une part fixe et une part variable

Il est proposé d'appliquer une évolution de ces tarifs à hauteur de 3,5% environ.

Suivant les avis favorables de la commission « Déchets Ménagers et Assimilées » réunie le 12 novembre 2025 et du Bureau communautaire réuni le 26 novembre 2025, il est ainsi proposé au Conseil communautaire, après en avoir délibéré, de fixer les tarifs de la redevance incitative 2026 sur le territoire de Souleuvre-en-Bocage comme suit :

	Nombre de rouleau de 10 sacs translucides blancs	Tarif 2026 Part fixe	Tarif 2026 Part variable
Dotation en sacs de 30 litres pour les ordures ménagères	5	164,80 €	8,10 € Le rouleau de 10 sacs supplémentaires
	9	188,30 €	
	19	242,80 €	
Redevance pour les socioprofessionnels par convention pour les ordures ménagères		126,10 €	0,23 € le kg

Les conditions de facturation sont fixées dans le règlement de facturation de la redevance déchets.

Ces conditions sont les mêmes que pour l'année 2026 :

- La redevance déchets est facturée semestriellement au producteur de déchets selon deux appels à payer avec des dates de référence par rapport à l'occupation du logement fixées au 1^{er} janvier et 1^{er} juillet de chaque année.
 - 1^{re} facture année N : part forfaitaire pour chaque point de production sur la base de 50% du coût de la part fixe correspondant à la fourniture de 9 rouleaux de sacs translucides de 30 litres pour la collecte des ordures ménagères résiduelles.
 - 2^{ème} facture année N : solde de la part fixe (incluant la dotation minimum) choisie par l'usager + part variable (rouleaux de sacs supplémentaires translucides retirés pour l'année N/nombre de kg d'ordures ménagères résiduelles).
- Chaque usager occupant une habitation ou un local non considéré comme vacant sera redevable à minima de la part fixe correspondant à la fourniture de 5 rouleaux de sacs de 30 litres.

VOTE

Vote ordinaire à main levée :

Pour :	41	Contre :	0	Abstentions :	0
---------------	-----------	-----------------	----------	----------------------	----------

<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité	<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité	<input type="checkbox"/> Non adopté
---	--	-------------------------------------

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen - 3 Rue Arthur le Duc – 14000 CAEN, ou sur le site internet www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits

Au registre suivent les signatures.

Mme Marie-Line LEVALLOIS
Secrétaire de séance



Mme Catherine GOURNEY-LECONTE
Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau

Acte administratif publié sur le site internet de l'Intercom de la Vire au Noireau <https://www.vireaunoireau.fr/> rubrique « actes administratifs », le : 18 DEC. 2025